CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Campagne 2000 : Éradiquez la pauvreté des enfants et des familles au Canada

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Pauvres, pauvreté et inégalité des revenus

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Réharmoniser les dépenses pour les enfants en augmentant la Prestation nationale pour enfants (de concert avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants) pour les familles à faible et moyen revenu jusqu'à un maximum de 5 400 $ par enfant (en dollars 2012 et indexée à l'inflation) et établir un paiement de transfert réservé de 1,3 milliard de dollars destiné aux provinces et aux territoires pour des services d'éducation et de soins de la petite enfance (ESPE). C'est possible en éliminant la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et en réaffectant ces fonds pour financer l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants (de concert avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants) jusqu'à 5 400 $ par enfant.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Cette mesure est possible en éliminant la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et en réaffectant ces fonds pour financer l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants (de concert avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants) jusqu'à 5 400 $ par enfant. Les fonds additionnels pour le transfert réservé aux services d'éducation et de soins de la petite enfance pourraient être tirés des recettes générales. Une autre possibilité est de rétablir graduellement la TPS à son niveau d'avant la réduction de 2 % en 2006.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Partout au Canada, 2,7 millions d'enfants et leurs familles ont reçu un montant de PNE selon les plus récents chiffres (Prestation nationale pour enfants Rapport d'étape : 2008). Les familles dont le revenu net est inférieur à 23 710 $ étaient admissibles à la PNE maximale (à laquelle s'est ajoutée la PFCE en 2009). Il n'était pas indiqué combien d'enfants étaient admissibles au montant maximum et combien ont reçu un montant partiel.

Le nouveau paiement de transfert réservé serait un montant additionnel offert aux provinces et aux territoires pour la conception de services de soins à l'enfance réglementés et gérés par le gouvernement qui aideraient à répondre aux besoins de 4 enfants sur 5 de moins de six ans qui n'ont pas accès à des services de soins à l'enfance de grande qualité. Avec plus de 70 % des mères de jeunes enfants faisant partie de la population active rémunérée, il y a un énorme besoin non comblé de services de soins à l'enfance de grande qualité.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

L'augmentation de la PNE à un maximum de 5 400 $ par enfant par année ferait diminuer le taux de pauvreté chez les enfants de 15 % et permettrait à 174 000 enfants de sortir de la pauvreté.

Comme l'a indiqué la Childcare Resource and Research Unit, il s'avère que des services d'ESPE de qualité ont des retombées sociales et économiques considérables pour notre société. Selon la façon dont les travaux de recherche sont réalisés et l'endroit, des études indiquent des retombées de 2 $ à 17 $ pour chaque dollar investi. Ces retombées découlent d'un meilleur rendement scolaire, d'un besoin réduit d'orthopédagogie pendant les années scolaires, d'une réduction des comportements antisociaux -- favorisant ainsi une plus grande productivité à l'âge adulte -- et d'une augmentation de la participation des mères à la population active.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

S.O.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

S.O.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Campagne 2000, un réseau pancanadien, non partisan et non gouvernemental de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires, insiste pour que les dépenses liées à l'impôt fédéral, aux transferts et aux programmes soient axées sur les personnes, les familles et les collectivités qui sont vulnérables et subissent les plus lourdes conséquences d'une perturbation économique continue. Plus de deux décennies après l'adoption par la Chambre des communes, à l'unanimité, d'une résolution visant à éliminer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000 et plus de trois années après la résolution de la Chambre adoptée à l'unanimité le 24 novembre 2009, « qu'il soit résolu que le gouvernement du Canada, tenant compte des travaux effectués par le Comité dans ce domaine et respectant les compétences des provinces et des territoires, élabore immédiatement un plan visant à éradiquer la pauvreté partout au Canada », 967 000 enfants et leurs familles – près de 1 enfant sur 7 – vivent toujours dans la pauvreté. Il est important de noter que ces statistiques ne reflètent pas complètement la situation déplorable des quelque 40 % d'enfants autochtones qui vivent dans la pauvreté. Les gouvernements ignorent ce problème à leurs risques et périls, compte tenu des données probantes indiquant que la pauvreté infantile est trop souvent reproduite à l'âge adulte, ce qui diminue grandement la participation au marché du travail des adultes qui étaient pauvres durant l'enfance.

La principale recommandation de Campagne 2000 consistant à augmenter la Prestation nationale pour enfants pour les familles à faible et à moyen revenu à un maximum de 5 400 $ par enfant (en dollars de 2012, indexée à l'inflation) prend en compte la nécessité d'améliorer la sécurité du revenu pour les familles et le besoin désespéré d'offrir des services d'éducation et de soins de la petite enfance (ESPE) de grande qualité et réglementés. Le gouvernement devrait simplifier la façon dont il soutient les familles par l'entremise de systèmes d'imposition et de transfert et utiliser les précieuses recettes provenant de l'imposition des Canadiens de façon efficace et ciblée pour obtenir le meilleur effet possible sur la réduction de la pauvreté. Ensemble, l'ACPSGE et Campagne 2000 ont recommandé que la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), dont la valeur s'élève à 2,6 milliards de dollars par année (selon les plus récentes estimations) soit éliminée et que la moitié des fonds (1,3 milliard de dollars) soit affectée à un paiement de transfert réservé aux provinces et aux territoires pour soutenir les services d'ESPE et l'autre moitié soit allouée à l'amélioration de la Prestation nationale pour enfants (PNE) progressive pour les familles à faible et moyen revenu. La PUGE est un transfert de revenus uniforme non progressif imposable de 100 $ par mois versé à tous les parents d'un enfant de moins de 6 ans qui ne permet en aucun cas d'augmenter la qualité des services d'ESPE que les familles souhaitent et dont elles ont besoin. La PUGE n'est pas une prestation de revenu juste ni progressive. Il est possible d'agir de façon juste en éliminant la Prestation universelle pour la garde d'enfants mal nommée, le crédit d'impôt pour enfants régressif et le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et en augmentant la Prestation nationale pour enfants (de concert avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants) à 5 400 $ par enfant. Ainsi, le taux de pauvreté infantile diminuerait de 15 % ce qui permettrait à 174 000 enfants de sortir de la pauvreté pour un coût additionnel modeste de 174 millions de dollars.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.